

Pour une meilleure visibilité de la gouvernance de la pêche côtière et de l'aquaculture en Océanie

En Océanie, les ressources halieutiques côtières constituent le premier apport en protéines (50 à 90 %) des communautés côtières, ainsi que la source principale ou secondaire de revenus de près de la moitié des ménages. Or, ces ressources sont limitées et la surpêche est manifeste, particulièrement aux alentours des grands centres urbains. De nombreux pays ont également fermé la pêche de l'holothurie en raison de prélèvements excessifs. La croissance démographique, ainsi que les pressions supplémentaires qui en résulteront sur des ressources halieutiques côtières déjà fortement exploitées, constitue une autre source majeure de préoccupation pour la région, une augmentation de 50 % de la population étant prévue d'ici 2030.

En mars 2015, la Communauté du Pacifique (CPS) a organisé un grand atelier intitulé « L'avenir de la gestion des pêches côtières », qui s'est conclu par la production de la « Nouvelle partition pour les pêches côtières – les trajectoires de changement »¹. Ce document s'articule autour de huit principaux résultats escomptés, tous axés sur le renforcement de la gestion, des politiques, de la législation et de la disponibilité des données relatives aux pêcheries côtières. La Nouvelle partition a été entérinée par les directeurs des pêches en mars 2015, par les représentants officiels des pays membres du Forum chargés des pêches en mai 2015 et par les ministres des Pêches du Forum lors de leur conférence de juillet 2015. La Nouvelle partition fixe les orientations à suivre par la CPS, les bailleurs et les autres partenaires pour répondre aux priorités définies par les États et Territoires insulaires océaniques.

Une « Feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie » a par ailleurs été mise au point par l'Agence des pêches du Forum (FFA) et la CPS, avec la participation des pays océaniques. Ce document définit un ensemble d'objectifs, d'indicateurs et de stratégies touchant aussi bien à la pêche hauturière qu'à la pêche côtière, la composante côtière étant en adéquation avec la Nouvelle partition. La Feuille de route a été entérinée par les représentants officiels des pays membres du Forum chargés des pêches en mai 2015, par les ministres des Pêches du Forum lors de leur conférence de juillet 2015 et par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum en septembre 2015.

Afin d'accompagner les pays océaniques dans la prise en compte et la réalisation des résultats escomptés de la Nouvelle partition et de la Feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie, le Programme pêche côtière de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS a élaboré un projet ciblé sur les priorités en matière de gouvernance des pêcheries côtières à l'issue d'un vaste processus de consultation avec des parties prenantes clés telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la FFA, le ministère néo-zélandais des Industries primaires (MPI) et les pays membres de la CPS. Financé par le ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce (MFAT), le projet est axé sur le renforcement des structures et des mécanismes de gouvernance, dont la législation, la stratégie et les dispositifs de suivi, contrôle, surveillance (SCS) et application de la réglementation, qui sont très insuffisants dans la pêche côtière et l'aquaculture. En améliorant la gouvernance, le projet contribuera au renforcement de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance

durables pour l'avenir. Cette initiative fera date, étant donné que, pour la première fois depuis sa création, la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS est en mesure d'offrir aux pays membres des capacités techniques en matière de conseil juridique et de SCS et application de la réglementation dans les secteurs de la pêche côtière et de l'aquaculture.

Le projet a donné lieu au recrutement de trois agents : 1) un Spécialiste de la gestion et des politiques (pêcheries côtières et aquaculture), 2) une Conseillère juridique pour les pêcheries côtières et l'aquaculture, et 3) un Spécialiste du SCS et de l'application de la réglementation (pêcheries côtières et aquaculture).

Ian Freeman a pris ses fonctions de Spécialiste du SCS et de l'application de la réglementation à la CPS en janvier 2017, après six années passées à la FFA à Honiara (Îles Salomon) où il occupait le poste de Conseiller en gestion de la pêche spécialisé dans la pêche hauturière thonière : il a ainsi participé à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans et de politiques relatifs à la pêche thonière dans la plupart des pays insulaires membres de la CPS. Grâce à cette expérience, Ian a acquis une compréhension profonde de l'importance culturelle de la pêche et de son rôle fondamental au sein des populations.

En tant que Spécialiste du SCS et de l'application de la réglementation, il travaillera aux côtés des autres membres de l'équipe du projet ainsi que des partenaires régionaux (FFA et MPI) pour apporter une assistance technique et des conseils aux services des pêches sur le plan national et infranational dans son domaine de spécialisation. Pour ce faire, il interviendra au sein des mécanismes administratifs des pays, en recueillant notamment les observations des parties prenantes, afin de développer les ressources et les capacités des pêcheries côtières et de l'aquaculture en matière de SCS et application de la réglementation, tant au niveau national qu'infranational, en collaboration avec la FFA, le MPI et d'autres parties prenantes.

Dans un premier temps, il s'attachera à superviser l'élaboration de modules de formation régionale relatifs au SCS et à l'application de la réglementation pour la pêche côtière et l'aquaculture en collaboration avec la FFA et le MPI, afin de compléter les modules existant déjà pour la pêche thonière. Une fois ce travail achevé, Ian travaillera avec les agents de la FFA et de l'Université du Pacifique Sud pour obtenir l'accréditation de la formation et de ses supports.

Ian mettra également au point des supports de formation spécifiques adaptés aux besoins individuels des pays, après consultation des parties prenantes, en tenant compte des spécificités

¹ La Nouvelle partition est un document stratégique appelant à porter une plus grande attention à la gestion des pêches côtières et aux activités de développement connexes en Océanie. Voir : http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/InfoBull/FishNews_VF/146/FishNews146_36_NewSong_VF.html



Ian Freeman (photo : Jipé Le-Bars, CPS)



Ariella D'Andrea (photo : Jipé Le-Bars, CPS)



Jason Raubani (photo : Jipé Le-Bars, CPS)

nationales en matière de genre, de culture et de droits de la personne. Ces activités seront menées avec d'autres partenaires tels que le MPI et la FFA, afin de garantir un esprit de collaboration et d'éviter les chevauchements des interventions.

C'est en janvier 2017 qu'Ariella d'Andrea a pris ses fonctions de Conseillère juridique pour les pêcheries côtières et l'aquaculture à la CPS, en appui de l'équipe travaillant sur la gouvernance. Son rôle consiste essentiellement à aider les administrations nationales et infranationales à passer en revue et à actualiser leur législation régissant la pêche côtière et l'aquaculture, dans le respect des politiques nationales et régionales et des engagements internationaux de leur pays. Ariella sera en mesure d'intervenir aussi bien en anglais qu'en français.

Ariella possède une vaste expérience de l'examen et de la rédaction de textes de loi relatifs à l'exploitation durable des ressources halieutiques, à l'aquaculture et à la gestion des ressources en eau. En tant que membre du barreau de Rome, elle a dispensé une assistance juridique aux autorités de quelque 54 pays au cours des 15 dernières années. Ariella a longtemps travaillé avec la FAO et, depuis une date plus récente, avec d'autres organisations et entreprises, tant à l'échelon régional qu'au niveau international.

En tant que Conseillère juridique à la CPS, Ariella mettra ses compétences spécialisées au service des autorités des pays océaniques pour l'élaboration de lois et de réglementations nationales et infranationales visant à faire échec aux activités de pêche illégale, non déclarée et non réglementée dans les eaux côtières, notamment en renforçant la gestion communautaire des pêcheries, conformément aux objectifs de la Nouvelle partition. Elle adoptera une approche écosystémique tout en tenant compte des thématiques des droits de la personne et du genre.

La réussite de toute réforme juridique dépend du soutien actif des administrations nationales et infranationales et de la participation de toutes les parties prenantes concernées au processus normatif. C'est la raison pour laquelle toutes les interventions incluront un examen préalable du cadre juridique et institutionnel existant, la consultation des parties prenantes afin d'étudier et de valider les textes proposés, ainsi que des actions de formation juridique en cas de besoin. Ariella travaillera en collaboration avec tous les partenaires pertinents de la région, dont la FFA, la FAO et le MPI.

Jason Raubani est Spécialiste de la gestion et des politiques (pêcheries côtières et aquaculture). Avant de rejoindre les rangs de l'équipe du projet en octobre 2016, Jason occupait le poste de directeur du Département de la protection

et de la conservation de l'environnement de Vanuatu, après avoir été pendant de nombreuses années Chargé des politiques au sein du Service national des pêches.

À Vanuatu, Jason a engrangé une riche expérience en matière de révision et d'élaboration de stratégies aux échelons tant national qu'infranational, ceci incluant l'examen et la rédaction de plusieurs plans de gestion communautaire des pêches, de la politique nationale pour le secteur des pêches de Vanuatu et de son plan de mise en œuvre, ainsi que de la politique environnementale nationale du pays.

Jason pilotera la mise en œuvre de la composante relative à l'examen, à l'actualisation et à l'élaboration de plans de gestion et de politiques halieutiques. Ce produit du projet est directement lié à l'un des résultats escomptés à court terme du projet, qui consiste à voir les pays océaniques dotés de politiques et de plans de gestion cohérents et améliorés à l'échelon national ainsi qu'au niveau infranational.

L'un des objectifs clés du projet est de garantir la continuité à long terme de ses retombées aux niveaux national et infranational. Les interventions de Jason seront donc également axées sur le renforcement des capacités, la formation et le mentorat dans les domaines des politiques et des plans de gestion. Les autorités nationales joueront par ailleurs un rôle moteur dans le processus d'examen, d'actualisation et d'élaboration des politiques et des plans de gestion.

Dans le cadre de ce projet financé par le MFAT, la CPS interviendra, en tant qu'organisation régionale, en mettant ses moyens techniques et ses compétences spécialisées au service des gouvernements, à la pointe de la gestion durable de la pêche côtière et de l'aquaculture en Océanie.

Pour plus d'information :

Ian Freeman

*Spécialiste du SCS et de l'application de la réglementation (pêcheries côtières et aquaculture), CPS
ianF@spc.int*

Ariella D'Andrea

*Conseillère juridique pour les pêcheries côtières et l'aquaculture, CPS
AriellaD@spc.int*

Jason Raubani

*Spécialiste de la gestion et des politiques (pêcheries côtières et aquaculture), CPS
JasonR@spc.int*